



Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260320-2026DCM16-DE

Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation		
16 mars 2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adopté		

---- L'an deux mille vingt-six
le **20 mars 2026** à 18 heures 30
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, ARMINGOL Elisabeth, CHAILLAN André, HOREL Pauline, BONIS Joël, CHAILLAN Martine, BUSLIG Elisabeth, MORNET Alain, PICARD Estelle, MACCARIO Fabrice, VIGLIETTI Mylène, LERDA Serge, DANEL Mauricette, WALCZAK Franck.

Absents et excusés : FELICETTI Régis

Pouvoir :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Estelle PICARD est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-16 – Détermination du nombre d'adjoints au maire

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2, qui prévoit que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal de la commune d'Aubignosc comprend 15 membres, et que le nombre maximum d'adjoints pouvant être élus est fixé à quatre ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints avant de procéder à leur élection ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **de fixer** à trois (3) le nombre d'adjoints au maire de la commune d'Aubignosc.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
René AVINENS



Le secrétaire de séance
Estelle PICARD